

INFORMATION GÉNÉRALE ET MODALITÉS DE VENTE

Renseignements généraux sur la garantie d'Horizon^{MC}

HORIZON offre les garanties ci-dessous au propriétaire initial d'un produit Horizon acheté auprès d'un marchand HORIZON autorisé. Ces garanties protègent l'acheteur initial contre les défauts de fabrication et de matériaux. Les garanties ne couvrent pas les coûts de main-d'œuvre sur place ni de transport engagés pendant la période de garantie. HORIZON peut réparer ou remplacer, à sa seule discrétion, les composants jugés défectueux, en guise de seul recours en cas de défaut couvert. Les garanties ne couvrent pas les produits utilisés de façon abusive ou contrairement à l'usage prévu, modifiés ou endommagés durant l'expédition ou l'entreposage, tel que déterminé par HORIZON. Les garanties ne s'appliquent pas aux dommages causés par l'usure normale ou l'usage des produits aux fins de location. Les garanties d'Horizon ne s'appliquent pas aux défauts résultant de la négligence, de l'abus, d'une mauvaise utilisation ou d'un accident; d'un assemblage, d'une installation ou d'un entretien inadéquat; de modifications, d'accessoires ou de réparations non autorisées; de dommages causés par les transporteurs durant le transport ou à la livraison. HORIZON ne garantit pas que ses produits sont adaptés à une utilisation précise et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, autre que celles aux présentes. En aucun cas HORIZON ne pourra être tenue responsable de toute perte, directe ou indirecte, de tout dommage, accessoire, consécutif ou punitif. Remarque : Les garanties énoncées ci-dessous sont basées sur l'utilisation normale du produit commercial sauf indication contraire. On entend par utilisation normale une journée de travail standard, d'un seul quart (8 h/jour – 40 h/semaine) pour des utilisateurs d'un poids maximal de 250 lb.

Sièges Horizon^{MC} – Garantie de 15 ans

HORIZON offre une garantie de 15 ans sur tous les composants métalliques fixes au propriétaire initial de tout siège Horizon acheté auprès d'un marchand HORIZON autorisé. HORIZON offre également les garanties supplémentaires suivantes : garantie de dix (10) ans sur toutes les bases, les vérins à gaz et les mécanismes de commande. Les éléments en bois, en plastique et en polyuréthane, ainsi que les matériaux de mousse et les revêtements, sont garantis pendant deux (2) ans.

Fauteuils Fenwick^{MC} haut rendement et fauteuils 24h

Horizon offre la même garantie que celle applicable aux sièges Horizon à la série de fauteuils Fenwick^{MC} haut rendement et aux produits de la série 24 h. Les restrictions liées à l'utilisation sont étendues pour inclure les applications à quarts multiples et 24 heures ainsi que les utilisateurs d'un poids maximal de 400 lb.

Série Activ^{MC} – Garantie de 5 ans

Horizon garantit que les produits de la série de fauteuils Activ^{MC} ainsi désignés sont exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant 5 ans sur les bases, les vérins à gaz, les mécanismes et les accoudoirs. La mousse, le revêtement, les roulettes ainsi que les composants en bois et en plastique sont garantis pendant 2 ans.



Série Activ^{MC} – Garantie de 2 ans

Horizon garantit que les produits de la série de fauteuils Activ^{MC} ainsi désignés sont exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant 2 ans sur les bases, les vérins à gaz, les mécanismes et les accoudoirs. La mousse, le revêtement, les roulettes ainsi que les composants en bois et en plastique sont garantis pendant 1 an.



Accessoires ergonomiques Horizon ECA^{MC} – Garantie à vie limitée

Horizon garantit que ses accessoires de soutien informatique ainsi désignés sont exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux et qu'ils peuvent remplir leur fonction prévue, dans des conditions normales d'installation et d'utilisation, pendant la durée de vie du produit. Les composants de mécanismes de soutien permettant le réglage de la hauteur ou la réduction des forces de serrage sont garantis pendant 5 ans.



Produits ActivErgo^{MC} – Garantie de 5 ans

Horizon garantit que ses accessoires de soutien informatique ActivErgo^{MC} ainsi désignés sont exempts de tout défaut de fabrication et de matériaux pendant 5 ans en ce qui concerne les composants métalliques, les cadres et les accessoires ainsi que les moteurs de table à hauteur réglable, lorsqu'ils sont installés et utilisés de la manière prévue. Les autres éléments électriques et commutateurs sont garantis pendant 3 ans.

